

Table des matières

À la une

Alpages

- 6 Le problème des plantes problématiques
- 8 Pâturer tôt, couper trois fois

Agriculture

Ravageurs

- 10 Le scarabée japonais: Un coléoptère invasif très vorace

Grandes cultures

- 12 Les super-pouvoirs de l'avoine

Porcins

- 14 Méthodes astucieuses en comparaison

Ruminants

- 16 Diminuer les concentrés
- 17 Vulgarisation et conseils

Transformation et commerce

Biscuiterie

- 18 Agathe, un biscuit gourmand qui mise sur le Bourgeon

Concours du vin bio suisse

- 20 Un duo vraiment très fort

Systeme de paiement à la protéine

- 23 Interview: «C'est un donnant-donnant»

Bio Suisse et FiBL

Bio Suisse

- 25 Nouvelles
- 26 Responsabilité sociale internationale

FiBL

- 28 Nouvelles

Rubriques

- 2 Impressum
- 4 Brèves
- 22 Marchés et prix
- 29 Agenda / Petites annonces
- 30 Page des lecteurs

Sur l'alpe...

La vie d'agricultrice et d'agriculteur peut être fatigante et le travail dur, pénible. Surtout en montagne et sur les alpages, car la topographie rend leur gestion particulièrement exigeante. Le terrain est souvent malplat, pentu, pierreux – et pas partout carrossable. Pour les zones de montagne et d'estivage, cela signifie que, là où les machines ne passent pas, il faut travailler à la main. Comme on peut le lire à partir de la page 6, cela vaut aussi pour la lutte – officiellement obligatoire – contre les plantes problématiques.

Nombre de consommatrices et de consommateurs ne sont pas conscients que des herbicides peuvent être utilisés pour cela sur les alpages conventionnels. Même si c'est pour des traitements plante par plante puisque la Confédération exige une gestion des alpage qui respecte l'environnement. Et il est encore moins connu que, par manque d'alpages bio, les bêtes bio doivent souvent estiver sur des alpages conventionnels. Et bien des communes ont même rendu l'estivage obligatoire – notamment pour l'entretien du paysage. De nombreuses fermes bio n'ont donc pas le choix et doivent mettre leurs bêtes sur des alpages qui utilisent des herbicides. Le lait et la viande des bovins bio ne peuvent pas être vendus avec le Bourgeon pendant cette période, mais c'est de nouveau possible dès que les bêtes sont de retour dans leur ferme de base. Cette règle est un compromis pour ne pas punir davantage ceux pour qui l'estivage sur un alpage conventionnel est obligatoire. C'est certainement équitable, mais je reste réticent. Car qui peut me garantir que le lait d'une vache bio qui a mangé de l'herbe contaminée est clean dès le premier jour après la désalpe?

Le refus des deux initiatives sur l'agriculture ne changera rien pour le moment et, sur les alpages, les herbicides restent une réalité avec laquelle les fermes bio doivent composer.



René Schulte, Rédacteur en chef adjoint

